

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 5 JUIN 2008

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 5 juin 2008

Aujourd'hui, à quatorze heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 60 Loi modifiant la Loi sur la police
- n^o 75 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
- n^o 80 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.